



**Programme des
Nations Unies pour
L'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/30Macedonia/Corr.1
17 Novembre 2000

FRANÇAIS
ORIGINAL: ENGLISH

COMITÉ EXÉCUTIF DU
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-deuxième réunion
Ouagadougou, 6-8 décembre 2000

Corrigendum

PROPOSITIONS DE PROJETS: MACÉDOINE

- En page 9 après le paragraphe 6:

Ajouter le suivant paragraphe 7:

7. Le coût total du projet a été recalculé et représente maintenant 1 075,207\$US après avoir pris en considération des épargnes d'exploitation de 538 028\$US calculées pour deux ans. Ce coût couvrira l'équipement minimum nécessaire pour réaliser l'élimination complète du BM utilisé dans les secteurs du tabac et de l'horticulture en Macédoine.

Remplacer le paragraphe 1 de la Recommandation par les 3 paragraphes suivants:

RECOMMANDATIONS

1. Le Comité exécutif voudrait peut-être examiner la proposition de projet sur la base des observations figurant aux documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/30Macedonia (pages 8-9) et 32/30Macedonia/Corr.1.
2. Si le projet est approuvé, le comité exécutif voudra également peut-être demander à l'ONUDI de déboursier les fonds alloués en tranches selon le calendrier proposé pour

l'élimination du BM, indiquée dans la proposition ; si la Macédoine ne réalise pas la réduction requise indiquée dans la proposition, le Fonds multilatéral retiendra, par le truchement de l'ONUDI, le financement de la suivante tranche de financement jusqu'à ce que la réduction requise soit réalisée.

3. Le Comité exécutif voudra peut-être également demander à l'ONUDI de présenter un rapport annuel de situation au Secrétariat du fonds sur l'exécution du projet.